

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : QUENNESSON Julien, NAELTEN Marie-Michèle, CARLIER Jules, DELOEIL Alain, MOLIN André, BLANQUET Michelle, CAULIEZ Nadine, TOSOLINI Christian, DURANT Marc, KHAROUBI Simone, GUELTON Joëlle, MATUSZAK Lydie, LECLERCQ Michel, LEPAPE Jacques, MORTUAIRE Marlène, DIRIX Dominique, LOUBERT François, PRUVOT Marie-Line, DUBOIS Hugues, RAOUT Hervé, HUTIN Cathy, BALLIEU Jean-François, TIEFENBACH Jean-François, LEVEQUE-GODARD Frédérique.

Absents ayant donné pouvoir : MARCINIAK Nancy, QUENNESSON Jean-Claude, GILLES Brigitte, KSON Sandrine, DELFOLIE Delphine, BLANQUET Maximilien, BERNARD Sylvie.

Absents : LESIEUX Peggy, VANLICHTERVELDE Samuel.

Secrétaire de séance : NAELTEN Marie-Michèle

1) **Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent**

A. Modification des statuts – Prise de compétence « SAGE »

Par délibération en date du 14 juin 2017, la CCCO a décidé la modification de ses statuts en se dotant de la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (SAGE), afin de se conformer aux dispositions de la loi NOTRe.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être soumise aux Conseils Municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois.

Il vous est proposé d'entériner cette modification des statuts de la CCCO afin d'y intégrer la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (SAGE) et sur le principe d'adhésion de Cœur d'Ostrevent au futur Syndicat Mixte Escaut, Sensée et Affluents.

Proposition adoptée à l'unanimité

B. Adhésion au Syndicat Mixte Pôle Métropolitain Artois Douaisis

Par délibération en date du 14 juin 2017, la CCCO a décidé d'adhérer au futur Syndicat Mixte fermé entre la Communauté Urbaine d'Arras, la Communauté d'Agglomération du Douaisis, les Communautés de Communes Cœur d'Ostrevent, Osartis-Marquion, des Campagnes de l'Artois et du Sud Artois. L'objectif du Pôle Métropolitain est de stimuler et développer les complémentarités et coopérations entre ses membres autour d'intérêts communs et d'équipements structurants dépassant le seul périmètre de leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être soumise aux Conseils Municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois.

Il vous est proposé d'approuver l'adhésion de la CCCO au futur Syndicat Métropolitain Artois Douaisis.

Proposition adoptée à l'unanimité

C. Adhésion aux groupements de commandes

C1) Fourniture de peintures et revêtement

Par délibération en date du 14 juin 2017, les élus de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ont délibéré pour la constitution d'un groupement de commande relatif à la fourniture de peintures et revêtement.

Il vous est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes

Proposition adoptée à l'unanimité

C2) Missions de contrôleur technique dans le cadre de travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments

Par délibération en date du 14 juin 2017, les élus de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ont délibéré pour la constitution d'un groupement de commande relatif aux missions de contrôleur technique dans le cadre de travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments.

Il vous est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes

Proposition adoptée à l'unanimité

C3) Vérifications réglementaires dans les bâtiments et sur le matériel

Par délibération en date du 14 juin 2017, les élus de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ont délibéré pour la constitution d'un groupement de commande relatif aux vérifications réglementaires dans les bâtiments et sur le matériel.

Il vous est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes

Proposition adoptée à l'unanimité

C4) Missions de CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la santé) dans le cadre de travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments, de réseaux et de voirie

Par délibération en date du 14 juin 2017, les élus de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ont délibéré pour la constitution d'un groupement de commande relatif aux missions de Coordination Sécurité et protection de la Santé dans le cadre de travaux de réhabilitation, rénovation et construction de bâtiments, de réseaux et de voirie.

Il vous est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes

Proposition adoptée à l'unanimité

C5) Fourniture de matériaux de construction.

Par délibération en date du 14 juin 2017, les élus de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ont délibéré pour la constitution d'un groupement de commande relatif à la fourniture de matériaux de construction.

Il vous est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes

Proposition adoptée à l'unanimité

2) Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur terrain communal avec la Société Française du Radiotéléphone - SFR

La Société Française de Radiotéléphonie – SFR, pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux a sollicité la commune pour la signature d'une convention concernant l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal cadastré section AM 515. Cette convention d'une durée de 12 ans, reconductible tacitement pour des périodes successives de 5 ans est assujettie au versement d'une indemnité forfaitaire de 1 200 € HT.

Il vous est proposé d'approuver la conclusion de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Proposition adoptée à l'unanimité

3) **Convention d'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télélevé en hauteur avec Gaz Réseau Distribution France**

Gaz Réseau Distribution France gère en France le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs. GRDF dans le cadre de ses activités de comptage a engagé un projet de modernisation de son système, permettant le relevé à distance. Cette convention d'une durée de 20 ans est assujettie au versement d'une redevance de 50 € par site. Ce montant étant revalorisé, chaque année au 1er janvier, en fonction de l'index mensuel TP01.

Il vous est proposé d'approuver la conclusion de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Proposition adoptée à l'unanimité

4) **Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) avec intégration des remarques du public**

La directive européenne du 25 Juin 2002 n° 2002/49 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose la réalisation de Cartes de Bruit Stratégiques (CBS) prenant en compte les bruits liés aux infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires et aériennes, ainsi que ceux liés aux activités industrielles.

Dans un second temps doit être élaboré un plan de prévention du bruit dont l'objectif est de réduire les niveaux sonores et de préserver les zones calmes. Ils recensent les mesures prévues par les autorités compétentes pour traiter les situations identifiées par les cartes de bruit.

Le code de l'environnement précise que les cartes de bruit sont établies par les communes situées dans le périmètre des agglomérations de plus de 100 000 habitants ou, s'il en existe, par les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de lutte contre les nuisances sonores.

En vue de garantir une analyse cohérente et une approche homogène sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent a été sollicitée pour assurer la maîtrise d'ouvrage des CBS et des PPBE des communes de son périmètre.

Conformément à l'article L571-8 du code de l'environnement, un projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été établi et a été mis à la disposition du public, pour consultation pendant deux mois du 15 Mai au 17 Juillet 2017.

Un avis dans un journal local a informé le public de cette consultation, en précisant que le projet de PPBE était consultable en Mairie et sur le site internet de la commune.

Le dossier papier, déposé au service urbanisme de la mairie a été consulté.

Une réunion publique d'information a eu lieu dans ce cadre le 22 Juin 2017.

Le P.P.B.E. indique notamment :

- La localisation de la Zone calme et les objectifs de préservation.
- Les objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées à un bruit dépassant les Valeurs limites.
- Les mesures de prévention, de réduction et de préservation pour les 5 ans à venir.

Aucune remarque écrite n'a été portée au registre dans le cadre de cette consultation du public.

4 courriers ont été déposés et ont été annexés au registre.

Le bilan de la consultation fait ressortir que ces courriers mettent en avant l'existence de nuisances sonores sur le secteur des Rues Antoine Mercier et Camille Desmoulins engendrées par le trafic sur l'Autoroute A 21 et expriment une demande de mise en place de protections phoniques pour en atténuer les effets.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a vocation à être examiné et actualisé tous les cinq ans selon les textes. Il constitue donc à ce stade un premier référentiel qui sera affiné lors des futures actualisations.

Il vous est demandé d'approuver le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Somain.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est consultable en mairie.

Proposition adoptée à l'unanimité

5) Cession de terrains rue Edmond Simon

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de céder à différents acquéreurs, repris dans le tableau ci-dessous, des terrains sis rue Edmond Simon au prix de 5 € le m² auquel s'ajoutent les frais de géomètre :

Nom des acquéreurs	Références cadastrales	Superficie
M GUISLAIN Thierry	AL 741	48 M ²
M BRAILLON Daniel	AL 727	71 M ²
M et Mme HUBERT Mickael	AL 731	26 M ²
M GAMBIER Guillaume	AL 730	26 M ²

Annexe n° 1

Proposition adoptée à l'unanimité

6) Convention partenariale entre la Ville de Somain et l'Université de Lille 3

Suite au départ de l'école privée Sainte Anne en périphérie, libérant un foncier de 9000 m² en centre-ville, une étude a été engagée sur la redynamisation du centre-ville. Il s'agit d'une étude multi-thématiques traitant des volets économie, mobilité, logement, services, culture et loisirs.

Afin de compléter le diagnostic en cours et l'étude de définition réalisée par les architectes conseil de la ville, il est envisagé de travailler en partenariat avec des étudiants de licence professionnelle urbanisme CGPAD – Conception et Gouvernance de Projets d'Aménagement Durable. Ces derniers effectueront une analyse de site et une enquête terrain auprès des habitants, selon un questionnaire prédéfini. Ils participeront également à la proposition de scénarios d'aménagement et à l'élaboration du cahier des charges d'appel à projet.

Ce partenariat débutera courant septembre pour s'achever en mars 2018 pour un montant de 5 000 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

7) Personnel communal

A. Convention cadre de formation en intra avec le CNFPT

Dans le cadre de la formation professionnelle, Il est proposé de passer une convention cadre avec le CNFPT pour la mise en œuvre d'actions intra pour répondre spécifiquement aux besoins de formation des agents de la collectivité. Cette convention prend effet à compter de la date de signature par les parties et prend fin le 31 décembre 2018.

Il vous proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Proposition adoptée à l'unanimité

B. Modification du tableau des effectifs

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la commune, de la manière suivante :

- La création au 1^{er} octobre 2017 :

- un emploi de rédacteur sur l'emploi d'agent d'Etat-Civil/élection/cimetière à temps complet
- un emploi d'éducateur des APS sur l'emploi d'éducateur sportif – maître-nageur à la piscine municipale à temps complet

- La suppression au 1er octobre 2017 :
 - un poste de Rédacteur à temps complet
 - un poste d'Adjoint administratif principal de 2eme classe à temps complet

Proposition adoptée à l'unanimité

8) Subventions exceptionnelles aux mouvements associatifs

USAC Esprit Martial Somain, Taï Jitsu, Judo	1 275,00 €
La Muse	304,90 €
Cercle nautique	Pour chaque association
Secours Populaire Français	
Phenix School	
Amicale des Donneurs de Sang	
USAC Taï Jitsu	
Somain'y Dances	
Club d'activités et de Loisirs des Cheminots	
Héritage Celtique du Hainaut	
Tennis Club	

Monsieur DURANT et Madame MORTUAIRE ne participent pas au vote en tant que Président et Présidente d'une association concernée par ce point.

Proposition adoptée à l'unanimité

9) Contrat unique d'agglomération – programmation 2017 – Fonds de participation des habitants « Volet culture »

Dans le cadre de la programmation 2017 il est possible de solliciter l'inscription du Fonds de Participation des Habitants – Volet Culturel, auprès du Conseil Régional. Le coût de cette action est estimé à 3 000 €, la commune participe à hauteur de 900 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter l'aide financière de la Région et participer, par le biais de subvention, au financement du FPH Culture 2017.

Proposition adoptée à l'unanimité

10) Garantie d'emprunt accordée à la SIA HABITAT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que SIA HABITAT a demandé la garantie communale pour l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignation afin de financer le programme de réhabilitation thermique de 22 logements individuels à la Cité de la Nouvelle Varsovie, d'un montant de 941 990 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

11) Compte rendu des décisions

Enfance/Jeunesse :

- Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec la SARL Idées Plus Conseils pour l'organisation d'un spectacle le 4 août 2017 dans le cadre des accueils de loisirs

Fêtes et cérémonies :

- Contrat avec l'association CARACOM LIVE pour l'organisation d'un spectacle à la base municipale de loisirs Anne Frank les 1^{er} et 2 juillet 2017

Informatique :

- Contrat d'assistance utilisateur via hotline avec Servia Informatique
- Contrat de prestation lié au pack service sur site avec Servia Informatique
- Contrat de maintenance pour le standard téléphonique de la ville avec la société SEMERU
- Contrat de maintenance pour le logiciel élections avec la société LOGITUD Solutions

- Contrat pour l'accès à internet avec SFR Business pour le bâtiment place Victor Brachelet
- Contrat pour l'offre de téléphonie fixe avec standard avec SFR Business pour le bâtiment place Victor Brachelet

Marchés Publics :

- Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en concurrence d'entreprises d'exploitation et d'entretien de l'éclairage public et l'assistance au suivi du marché avec le Cabinet BERNARD
- Avenant n° 1 au marché de travaux pour la reconstruction du Club House du Boulodrome Marian Kasprzyk à Somain suite à un sinistre avec l'EURL CAROBAT C
- Accord cadre de fourniture de repas pour l'accueil municipal de loisirs et la restauration scolaire avec DUPONT RESTAURATION S.A.S
- Avenants au marché public de travaux pour le groupe scolaire Aragon-Triolet – réhabilitation énergétique suivant une démarche HQE et mise en accessibilité
 - Avenant n° 1 avec la SARL HAINAUT CONSTRUCTIONS pour le lot 1 : démolition – gros-œuvre - carrelage
 - Avenant n° 2 avec la SARL EPM pour le lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium
 - Avenant n° 2 avec le groupement Menuiserie Moderne du Douaisis, SARL LEFEBVRE Père et fils, SAPISSO SAS et SARL Marcel DUBOIS pour le lot 5 : Finitions menuiseries intérieures – plâtrerie isolation peinture
 - Avenant n° 2 avec la SAS MRB Caloresco pour le lot 7 : CVC Plomberie
 - Avenant n° 2 avec la société ID VERDE pour le lot 8 : VRD
- Marché en procédure adaptée pour des travaux de curage des courants du Moulin et du Bois Brulé avec la société SAS Renard
- Marché similaire au marché initial de 2016 pour l'amélioration de la résistance mécanique sur diverses voiries de la commune de Somain avec la société Travaux Publics Région Nord
- Marché en procédure adaptée pour l'amélioration de la résistance mécanique sur diverses voiries de la commune de Somain avec la SAS SOGEA NORD HYDRAULIQUE

Contrat de location avec la société JDC pour l'équipement d'un terminal de Paiement Electronique pour la piscine Ester en justice

- Défense des intérêts de la commune suite à une requête introduite devant le Tribunal Administratif de Lille
- Afin d'entreprendre toutes actions par tous les moyens de droit devant toutes juridictions compétentes

2ème avenant au bail de locaux à usage de bureaux au profit de l'Etat pour le Service des Impôts des Particuliers de SOMAIN

Tarifs

- Participation du locataire aux dépenses de chauffage et d'électricité du logement 108 rue Denimal
- Piscine municipale

Le Conseil Municipal prend acte

Arrivée de Monsieur Maximilien BLANQUET, la délégation donnée à Monsieur Julien QUENNESSON est retirée à partir de ce point.

12) Service de distribution publique d'eau potable – Rapport sur l'exploitation par affermage pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code général des collectivités territoriales, il est tenu de présenter au Conseil Municipal le rapport, consultable en mairie, sur l'exploitation par affermage du service de distribution publique d'eau potable.

La commune a confié à la Société Véolia la production, la distribution et la facturation de l'eau potable. En 2016, 500 469 m3 ont été facturés à 5 265 clients somainois. Les indications financières et la tarification sont conformes à la loi.

Annexe n° 2

Le Conseil Municipal prend acte

13) Décision budgétaire modificative n° 2 pour la ville

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Dép. ou Rec. D/R	Section invest. ou fonct.	Imputation	Chapitre	Désignation	Montant (dépenses)
D	Fonct.	6811/01	042	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	6 400,00 €
D	Fonct.	023/01	023	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	-6 400,00 €
D	Fonct.	657362/520	65	Subvention exceptionnelle versée au CCAS	150 000,00 €
D	Fonct.	60612/020	011	Electricité	-15 000,00 €
D	Fonct.	61521/026	011	Reprise Physique des tombes	-17 000,00 €
D	Fonct.	611/822	011	Salage	-30 000,00 €
D	Fonct.	61558/020	011	Frais de fonctionnement bibliothèque	-10 000,00 €
D	Fonct.	6236/94	011	FISAC	-28 000,00 €
D	Fonct.	6135/024	011	Location podium fête de la base	-30 000,00 €
D	Fonct.	615221/020	011	Travaux toiture urgence	-20 000,00 €
				TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Dép. ou Rec. D/R	Section invest. ou fonct.	Imputation	Chapitre	Désignation	Montant (recettes)
R	Invest.	2135/212	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	28 304,16 €
R	Invest.	21538/020	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	3 535,20 €
R	Invest.	2158/822	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	1 337 113,18 €
R	Invest.	2158/822	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	61 868,15 €
R	Invest.	2158/822	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	138,14 €
R	Invest.	2158/812	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	1 271,74 €
R	Invest.	2181/026	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	23 297,92 €
R	Invest.	2181/026	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	15 244,90 €
R	Invest.	2181/414	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	13 874,97 €
R	Invest.	2802/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	361,00 €
R	Invest.	2804412/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	386,00 €
R	Invest.	28051/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	250,00 €
R	Invest.	281568/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	344,00 €
R	Invest.	281571/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	428,00 €
R	Invest.	281578/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	730,00 €
R	Invest.	28158/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	734,00 €
R	Invest.	28183/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	2 495,00 €
R	Invest.	28184/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	33,00 €
R	Invest.	28188/01	040	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	639,00 €
R	Invest.	021/01	021	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	-6 400,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS					1 484 648,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Dép. ou Rec. D/R	Section invest. ou fonct.	Imputation	Chapitre	Désignation	Montant (dépenses)
D	Invest.	21312/212	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	20 342,16 €
D	Invest.	21318/411	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	7 962,00 €
D	Invest.	2183/020	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	3 535,20 €
D	Invest.	2151/822	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	1 400 391,21 €
D	Invest.	2151/414	21	Modification d'imputation comptable pour mise à jour inventaire	52 417,79 €
TOTAL INVESTISSEMENTS					1 484 648,36 €

Proposition adoptée à l'unanimité

14) Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Il est proposé de voter une subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 150 000 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

15) Motion contre le gel des contrats aidés

Il vous est demandé de contester la baisse, sans préavis, du nombre de contrats aidés alloués aux collectivités et aux associations.

La décision prise par le gouvernement de supprimer soudainement un nombre significatif de contrats aidés n'est pas acceptable :

- Ni sur la forme : elle n'a fait l'objet d'aucune concertation ni préavis et est en contradiction flagrante avec l'Accord de méthode convenu entre l'Etat et les associations nationales représentatives de collectivités à l'issue de la conférence nationale des territoires du 17 juillet dernier,
- Ni sur le fond : avec la remise en cause au dernier moment de recrutements effectués au détriment de personnes modestes et la fragilisation de nombreux services publics des collectivités.

La ville de Somain dispose actuelle de 37 CAE. Si l'Etat ne renouvelle pas sa politique d'insertion sociale, le manque à gagner serait d'environ 250 000 € sur un an. Cela serait insupportable pour notre commune.

Motion adoptée à l'unanimité

16) Droit de Prémption Urbain

Annexe n° 3

Le Conseil Municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18 h 25

Le Maire,
Julien QUENNESSON.